

REPUBLIQUE FRANCAISE

Département de la
Meurthe-et-Moselle

Arrondissement de
Lunéville

Pôle d'Equilibre
Territorial et Rural
Pays du Lunevillois

DELIBERATION

COMITE DE POLE

L'an deux mille vingt-six, le quatre juin à vingt heures, les Membres du Comité de pôle se sont réunis sur la convocation de M. le Président, adressée le 28/05/2026 conformément aux articles L. 2121-10 à 2121-12 du Code Général des Collectivités Territoriales, qui a eu lieu Communauté de Communes du Territoire de Lunéville à Baccarat Salle n°2- 1er étage - accès par le parking arrière - 11 avenue de la Libération - 54300 LUNEVILLE.

Nombre de membres dont le
conseil doit être composé : **15**

Nombre de conseillers en
exercice : **40**

Date de convocation :
28 mai 2026

Présidence : Philippe DANIEL, Président.

Etaient présents :

Régis AUBERTEIN, Jean-Claude BAZIN, Hervé BERTRAND, Jérôme BURDUCHE, Philippe DANIEL, Jean-Luc DEMANGE, Yann DURAND, Rose-Marie FALQUE, Dominique FOINANT, Nicolas GERARD, Christian GEX, Jean-François GUSTAW, Maurice HERIAT, Jacques LAMBLIN, Cyrille LE NAOUR, Michel MARCEL, Olivier MARTET, Damien MATHIVET, Geoffrey MERESSE-VOLLEAUX, Bernard MICLO, Eugène PRINCIPE, Christophe SONREL, Nicolas THOUVENIN, Sabine TIHA, Rémi VUILLAUME, René WAGNER

Absents représentés : Catherine PAILLARD pouvoir donné à Jacques LAMBLIN, Gaël THIRION pouvoir donné à Christian GEX, Vianney COLELA titulaire de Sabine TIHA

Absents : Renaud NOEL

Secrétaire de séance : Monsieur Nicolas GERARD

Membres présents.....26
Absents représentés.....3
Absents.....1
Votants.....28

Délibération 2026 054

TRANSITION ECOLOGIQUE: Salon du réemploi - demande de subvention

Conseillers présents	Suffrages exprimés avec pouvoir	Pour	Contre	Abstention	Non participant
26	2	28	0	0	0

Le PETR du Pays du Lunévillois et les 4 communautés de communes (CCPS, CCVP, CC3M, CCTLB) ont signé le Contrat d'Objectif Territorial le 1er septembre 2022. Dans le cadre de ce contrat, le comité de pôle qui s'est réuni le 19 décembre 2024, a adopté un plan d'action porté à l'échelle du PETR dans lequel figure l'organisation d'un salon du réemploi.

Le salon du réemploi se déroulera le 2 et 3 octobre 2026 dans la future ressourcerie de l'association Familles Rurales située Impasse des Requis Forestiers – 54540 Badonviller.

Ce salon vise à sensibiliser les habitants, élus, entreprises et scolaires du territoire aux enjeux de l'économie circulaire et plus particulièrement au réemploi. Cet événement permettra de mettre en valeur des structures locales œuvrant dans différentes filières du réemploi.

Le salon se déroulera selon l'organisation suivante :

Vendredi 2 octobre 2026

- Accueil des 6^{ème} du collège de Cirey-sur-Vezouze : 9h30 – 12h00 ;
- Ouverture au public et aux entreprises : 12h00 – 17h30 ;
- Conférence à destination des élus et entreprises : 19h00.

Samedi 3 octobre 2026

- Ouverture du salon au grand public : 10h00 – 17h30 ;
- Organisation d'une table ronde à 11h00.

Un espace troc alimenté par un gisement collecté dans les déchèteries des quatre communautés de communes du territoire sera ouvert au public à partir du vendredi après-midi et pour tout le reste de la durée du salon.

Les dépenses prévisionnelles liées à l'organisation du salon sont estimées comme suit :

Catégorie de dépenses	Estimation des dépenses
Restauration	900 €
Communication	1 500 €
Transport scolaire	400 €

Soit un montant total prévisionnel de 2 800 €. La recherche de partenaire se fera pour financer l'événement à hauteur de 50 %, soit 1 400 €.

Dans le cadre de l'organisation du salon, il sera demandé aux quatre communautés de communes membres :

Communauté de communes Meurthe Mortagne Moselle ;
Communauté de communes de Vezouze en Piémont ;
Communauté de communes du Territoire de Lunéville à Baccarat ;
Communauté de communes du Pays du Sanon ;

De mettre à disposition des agents compétents afin d'assurer le bon déroulement de l'événement ;

Sur présentation du président et vu son rapport, le comité de pôle, après en avoir délibéré à l'unanimité :

- APPROUVE l'organisation du Salon du Réemploi les 2 et 3 octobre 2026 à Badonviller ;
- VALIDE le programme prévisionnel de l'événement ;
- VALIDE le budget prévisionnel présenté ;
- AUTORISE le Président à engager les dépenses nécessaires à l'organisation du salon ;
- AUTORISE le Président à solliciter des partenaires pour la recherche de financement;
- AUTORISE le Président à solliciter la mise à disposition d'agents auprès des communautés de communes membres ;
- AUTORISE le Président à signer tout document relatif à l'organisation et à la mise en œuvre de cet événement

Fait et délibéré les jours, mois et an que dessus ont signé au Registre les membres présents.

Pour extrait conforme,
Affiché le 5 juin 2026
Philippe DANIEL,
Président.

Une signature numérique stylisée et abstraite, composée de lignes fluides et entrecroisées.

Philippe DANIEL
2026.06.05 14:00:13 +0200
Ref:11146440-16811536-1-D
Signature numérique
Président du PETR du Pays du
Lunévillois

Philippe DANIEL